



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

États-Unis

Question écrite n° 103882

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le dossier des emprisonnés français libérés du centre de Guantanamo. En effet, ces jeunes Français font l'objet d'une toute particulière bienveillance, voire d'une certaine admiration de certains médias qui n'hésitent pas à les dépeindre comiquement comme des emprisonnés arbitraires, sans rappeler qu'ils furent tout de même des djihadistes, des combattants et des terroristes. Cette présentation partielle et partielle qui, de plus, était parallèle au procès américain de Zacharias Moussaoui a donné une image très défavorable de notre pays dans l'opinion de plusieurs pays victimes du terrorisme à travers le monde. Il conviendrait donc que notre diplomatie puisse rétablir la vérité en leur soulignant que la France n'est absolument pas solidaire de ce type de personnages et qu'elle ne les considère que comme des soldats perdus du terrorisme et non comme des ambassadeurs de notre pays. Il lui demande donc de préciser sa position sur cette réflexion.

## Texte de la réponse

L'attention portée par les médias français aux anciens prisonniers français de Guantanamo et la tonalité des reportages relèvent de la responsabilité de la presse. Pour sa part, le ministère des affaires étrangères a, dans sa communication publique, pris soin de ne pas présenter ces cas comme exemplaires. Il a également été souligné à de nombreuses reprises que les missions effectuées à Guantanamo par des représentants de ce ministère visaient à obtenir les informations les plus complètes sur l'identité des ressortissants français détenus dans ce centre et leurs conditions d'existence. Au-delà les autorités française ont rappelé en permanence les engagements de notre pays dans la lutte contre le terrorisme.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103882

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 septembre 2006, page 9471

**Réponse publiée le :** 12 décembre 2006, page 12957